

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

### Résumé descriptif de la certification

**Code RNCP : 30163**

#### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Technico-commercial (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Poitiers, Université de Rouen, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Clermont Auvergne, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université d'Angers, Université de Bordeaux, Université de Bretagne Sud, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Grenoble Alpes, Université de la Réunion, Université du Havre, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université de Nantes, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de Lille, Université de Tours, université de Nice, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

#### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

312 Commerce, vente

**Formacode(s) :**

#### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Mise en œuvre de la politique commerciale définie
  - Organisation du planning des ventes
  - Développement d'un portefeuille clients
  - Proposition d'actions commerciales pour dynamiser le chiffre d'affaires
  - Rédaction des comptes rendus visite clients
  - Gestion des règlements clients
  - Réalisation de la veille commerciale
- 
- Avoir un bon relationnel dans le cadre de négociations commerciales avec un client
  - Négocier avec la clientèle
  - S'adapter aux évolutions du marché (produits/services)
  - Maîtriser la différence entre produits et services

- Mettre en œuvre les processus de fabrication des produits techniques
- Maîtriser les normes de qualité
- Manager la qualité
- Gérer la relation client en cas d'impayé
- Maîtriser la rentabilité des actions proposées
  
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

- G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
- K : Activités financières et d'assurance
- I : Hébergement et restauration
- R : Arts, spectacles et activités récréatives
- C : Industrie manufacturière
  
- Assistant commercial

- Chef de secteur
- Conseiller chargé de clientèle
- Assistant chargé développement produit
- Technico-commercial

### Codes des fiches ROME les plus proches :

- D1401 : Assistanat commercial
- D1406 : Management en force de vente
- D1407 : Relation technico-commerciale
- C1201 : Accueil et services bancaires
- C1102 : Conseil clientèle en assurances

### Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30163 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30163 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30163 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>• Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30163 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>• Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>• Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30163 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>• Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>• Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>• Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30163 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un bon relationnel dans le cadre de négociations commerciales avec un client</li> <li>• Négocier avec la clientèle</li> <li>• S'adapter aux évolutions du marché (produits/services)</li> <li>• Maîtriser la différence entre produits et services</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30163 - Gestion et adaptation des processus de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les processus de fabrication des produits techniques</li> </ul>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30163 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les normes de qualité</li> <li>• Manager la qualité</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30163 - Mise en œuvre des règles et procédures juridiques (contrats, propriété intellectuelle) et commerciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer la relation client en cas d'impayé</li> </ul>
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 30163 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser la rentabilité des actions proposées</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION			COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> </ul>

			- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017

Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018

Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017

Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017

Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015

Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017

Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018

Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015

Université de Lille, arrêté du : 13/07/2015

Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018

Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017

Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018

Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018

Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017

Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016

Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015

Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017

Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016

Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016

Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016

Université Nice , arrêté du : 28/05/2018

Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015

Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015

Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016

Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016

Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015

#### **Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

#### **Références autres :**

#### **Pour plus d'informations**

#### **Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Université d'Angers](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bretagne Sud](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de La Réunion](#)

[Université du Havre](#)

[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)

[Université de Nantes](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Rouen](#)

[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis](#)

[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Tours](#)

[Université Nice](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**



Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**